

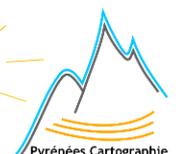
# Diagnostic territorial afin de structurer l'implantation de plateformes de stockage de grumes de bois, hors forêt, sur le chablais

Phase 2 : étude technico-économique



Contact :  
Johann Housset, Alcina Forêts  
06 37 27 45 04 - [johann.housset@alcina.fr](mailto:johann.housset@alcina.fr)

Alcina



**L'EUROPE S'ENGAGE  
en région**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FEADER



Rédaction: Johann Housset, Alcina, Christophe Verdet, Cap Consultant Guillaume Arlandes, Pyrénées Cartographie	Version : v 2.1 Date : 26/10/2021
---	--------------------------------------



## Table des matières

<b>INTRODUCTION</b>	<b>4</b>
<b>RAPPEL DES CONCLUSIONS DE LA PREMIERE PHASE DE L'ETUDE</b>	<b>5</b>
<b>I. RECHERCHE DE FONCIER</b>	<b>6</b>
A. CRITERES POUR LE CHOIX DE L'EMPLACEMENT	6
B. METHODE DE RECHERCHE DU FONCIER	7
C. IDENTIFICATIONS DE SITES POTENTIELS	8
<b>II. PROPOSITION D'UN BUSINESS-MODEL</b>	<b>13</b>
A. GOUVERNANCE	13
B. FONCTIONNEMENT	13
C. SERVICES OFFERTS :	14
D. OBJECTIFS	14
E. RETOMBES POUR LA FILIERE FORET-BOIS ET LE TERRITOIRE	15
<b>III. DIMENSIONNEMENT DU PROJET ET SIMULATIONS FINANCIERES</b>	<b>16</b>
A. DIMENSIONNEMENT	16
B. TYPES DE RECETTES ENVISAGEABLES POUR LA PLATEFORME	16
C. DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17
D. FRAIS DE FONCTIONNEMENT ANNUELS	21
E. SUBVENTIONS ENVISAGEABLES	23
<b>IV. CONCLUSION ET PERSPECTIVES</b>	<b>24</b>
<b>V. REFERENCES</b>	<b>25</b>



# INTRODUCTION

Le Syndicat Intercommunal d'aménagement du Chablais (SIAC) s'engage avec détermination pour la filière forêt-bois de son territoire. Cet engagement se traduit par de nombreux programmes d'études et d'action : PAT, programme LEADER européen etc. Malgré ces efforts, force est de constater que la ressource bois du territoire de la SIAC n'est pas encore utilisée à son plein potentiel. Si le développement du bois énergie s'est bien amorcé sur le territoire, suivant notamment les travaux du PAT de 2009, la valorisation du bois d'œuvre reste encore à développer. De plus, la valorisation locale du bois énergie du Chablais pose encore problème.

Répondant aux défis actuels de développement durable, la valorisation locale du matériau bois est plus que jamais un enjeu fort pour nos territoires. L'utilisation de bois en filière courte répond également à une demande des consommateurs et des industries de premières et de deuxième transformation du Chablais. Paradoxalement, malgré la présence d'une ressource importante en forêt, la majorité de l'approvisionnement provient de l'extérieur du territoire d'après l'observatoire de la filière forêt/bois du Chablais.

Une des voies de progrès identifiée par les entreprises pour lever ces freins serait de faciliter l'approvisionnement en grumes locales en toutes saisons pour les scieries du territoire.

Dans le cadre du programme Leader, la SIAC a souhaité mener un « Diagnostic territorial afin de structurer l'implantation de plateformes de stockage de grumes de bois, hors forêt, sur le chablais ». Cette étude vise :

- dans un premier temps, à dresser un état des lieux complet des attentes et des besoins des acteurs de la filière forêt-bois concernant une plate-forme de stockage de grumes hors-forêt (phase 1, voir rapport spécifique).
- dans un second temps, à caractériser la faisabilité d'une telle plate-forme en conduisant une étude technico-économique basée sur un ou plusieurs scénarios ayant été identifiée par les acteurs du territoire (phase 2, correspondant à ce rapport).

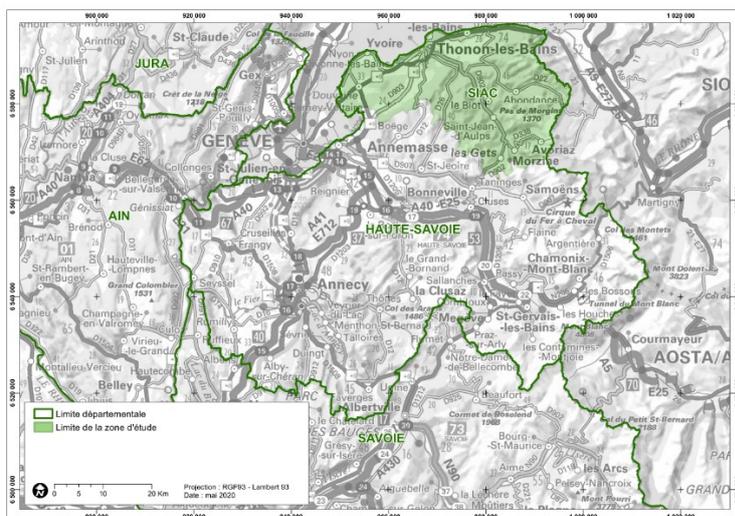


Figure 1: carte de la zone d'étude



# Rappel des conclusions de la première phase de l'étude

Les résultats de la première phase de l'étude ont été présentée lors d'un comité de pilotage à Thonon-les-Bains le 25 février 2020 dont voici les décisions :

- Il y a une réelle opportunité pour la filière forêt-bois du territoire
- L'objectif est mixte pour cette/ces plateformes : fonctionnement normal + gestion de crise (espace fusible), avec une plateforme centrale (avec arrosage et un espace suffisant pour pouvoir stocker et trier en période normale et stocker des volumes conséquents en cas de crise) et un réseau de petites plateformes satellites (sans service, au plus près des massifs accessibles par tous les temps, permettant aux transporteurs de faire dans un premier temps des rotations courtes à mi-charge)
- Les plateformes doivent servir à toute la filière
- Services à proposer: aide au cadencement, stocker des bois tout de suite en attendant de les vendre, place pour trier (si possible directement en déchargeant), accessible en tout temps  
+ arrosage, regrouper les lots pour en faire des lots attractifs
- Restrictions: bois du chablais uniquement, pas de restriction sur les utilisateurs
- Porteur de projet: structure intercommunale (communauté de communes ou SIAC par exemple) avec une vision territoriale, et sous-traitance éventuelle pour le fonctionnement technique.
- Optimiser au maximum les services et limiter les coûts de fonctionnement (réalisme)
- Foncier public à trouver, dans une zone sans nuisances auprès de riverains (bruit tôt le matin)
- Nécessité de coupler cette étude avec la réflexion autour du bois énergie, viser une modularité du site pour ajouter éventuellement un hangar bois énergie.

5

Remarque : le COPIL a proposé de mettre en place un système de plateforme hybride avec :

- une grande plateforme de stockage accessible en toutes saisons, permettant un stockage conséquent en cas de grosse crise sanitaire. Compte tenu des flux de bois issus du Chablais et de l'emplacement des scieries sur et aux alentours du territoire, un emplacement dans le Bas Chablais semblerait pertinent.

- un réseau de petites plateformes au plus près des massifs avec des limites de tonnage, pour faciliter la reprise par des rotations courtes à mi-charge. Les emplacements de ces plateformes doivent donc être au plus près des massifs. (NB : Ces plateformes ne sont pas concernées par la présente étude technico-économique. Une démarche parallèle est en cours de travail avec le SIAC pour travailler à combler ce besoin avéré sur le territoire.)



# I. Recherche de foncier

---

## A. Critères pour le choix de l'emplacement

Afin de permettre le fonctionnement optimal de la plateforme de stockage de bois d'œuvre hors-forêt un certains nombres de critères ont été énoncés pour orienter les recherches de foncier disponible. Ils pourront être assouplis si les recherches sur ces critères s'avérait infructueuse.

### 1. Nature du foncier public

Compte tenu de la pression foncière forte sur le Chablais, et compte tenu de l'intérêt général du projet pour le territoire, il est souhaitable de trouver un terrain public pour héberger le projet.

Toutefois, l'achat d'un terrain privé idéalement situé pourrait être envisagé si aucun terrain public n'est disponible ou si les frais de viabilisation sont nettement inférieurs.

### 2. Classement en zone N au PLU

Il est recherché un terrain classé en zone N au PLU si possible, car ce projet n'est pas possible en zone agricole. Les secteurs classés en Zone d'activité sont également écartés en raison des coûts prohibitifs du foncier et de la non-conformité du projet à la vocation de ces zones.

### 3. Accessibilité en toutes saisons

L'accessibilité en toute saisons est nécessaire pour les transporteurs, on recherchera donc une situation à une altitude inférieure à 800 m.

### 4. Taille de l'emplacement

Dans l'idéal, il serait souhaitable de trouver un terrain de l'ordre de 2 5 ha, même si seulement 1 ha serait suffisant dans un premier temps.

La possibilité d'étendre le site au-delà de 1ha serait utile en cas de montée en puissance du nombre d'utilisateurs et en cas de crise sanitaire ou de tempête nécessitant le stockage d'un grand volume de bois.

### 5. Topographie

Pente inférieure à 12 % pour permettre la circulation des camions.



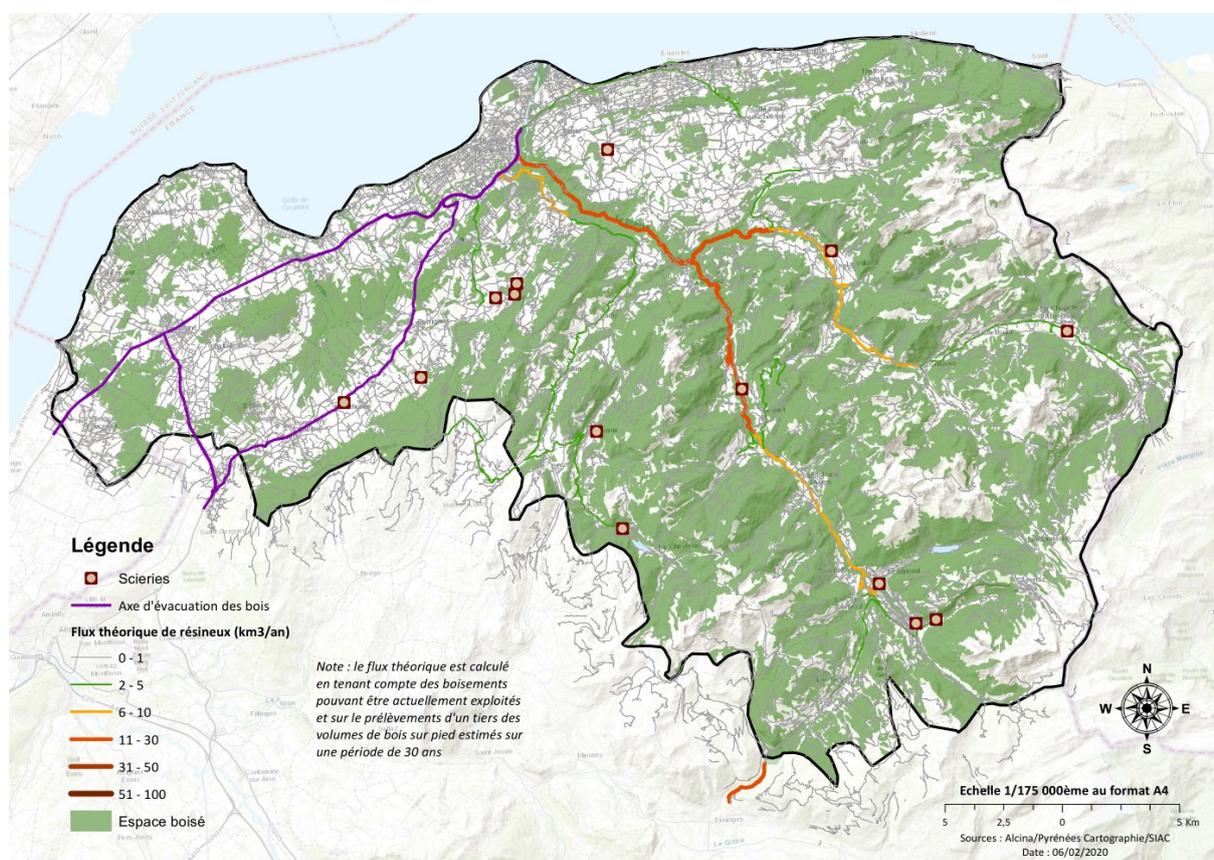
## 6. Nature du sol

La nature du sol peut faire varier du simple au double les coûts de viabilisation du terrain. Une étude de sol sera nécessaire avant de lancer des investissements lourds. Un sol calcaire portant serait préférable pour limiter les investissements initiaux et augmenter les chances de réussite du projet.

## 7. Proximité avec les axes de transports de bois rond

La proximité avec les flux de bois rond existant sur le territoire permettra de minimiser les frais de transports liés à l'usage de la plateforme.

7



Modèle de flux de bois sur le territoire du Chablais (source : Alcina Pyrénées-Cartographie 2020, étude préalable à la mise en place d'une plateforme de stockage de bois d'œuvre hors-forêt, commanditée par le SIAC)

## B. Méthode de recherche du foncier

### 1. Outil de requêtes cartographiques en ligne

Un outil de cartographie dynamique en ligne avec possibilité d'appliquer des filtres a été créé pour chercher des emplacements répondant aux critères évoqués ci-avant. Cet outil cartographique est disponible à l'adresse suivante :



<https://pyrcarto.maps.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=b431f9782ae140a5b2d098485d97fc61>

L'application des critères de filtre a permis de présélectionner une vingtaine de sites qui ont fait l'objet d'une reconnaissance terrain pour vérifier leur pertinence.



8

## 2. Concertation avec les acteurs de la filière

En complément, une concertation auprès des acteurs de la filière a été menée pour identifier des sites potentiels complémentaires

### C. Identifications de sites potentiels

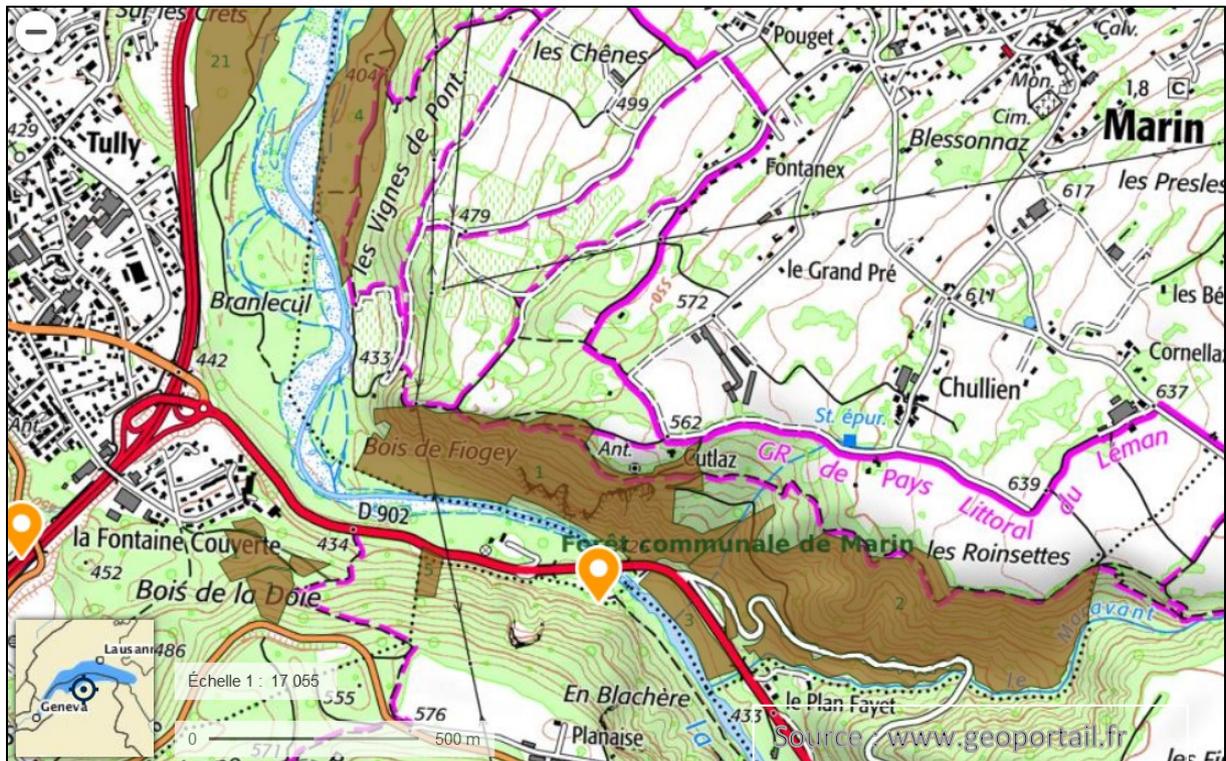
Très peu de sites disponibles ont été identifiés. Trois emplacements ont été pré identifiés comme secteurs potentiels, sur trois communes différentes.

Ces emplacements ont été retenus en raison de leur positionnement stratégique par rapport aux flux de bois et leur correspondance par rapport aux critères retenus.

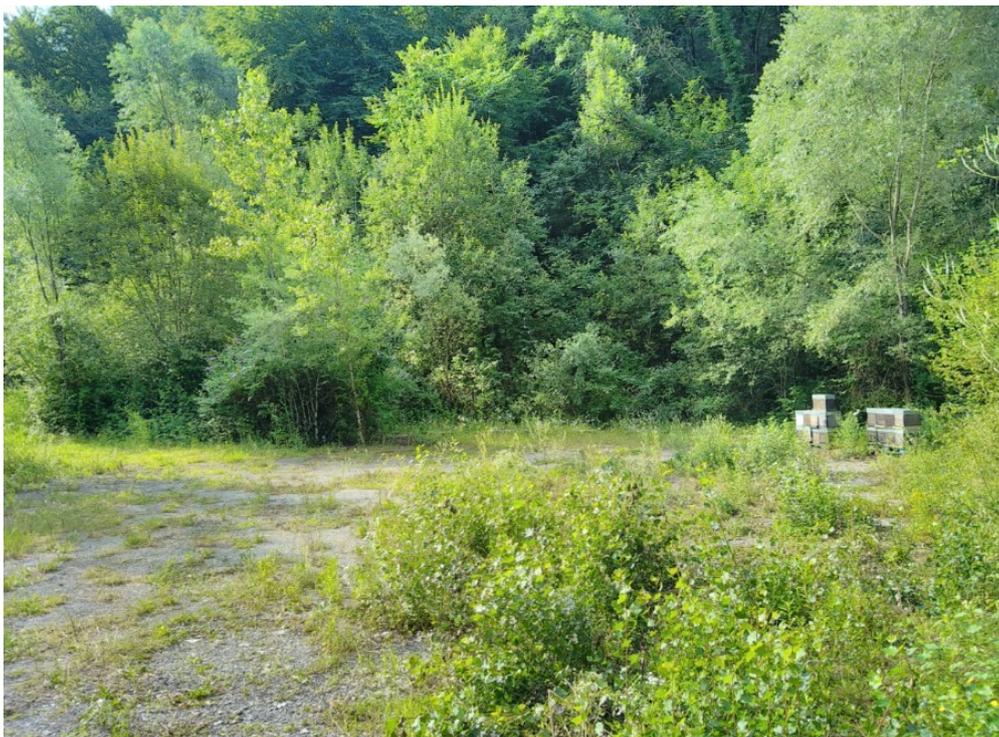


NB : la faisabilité de la mise en place d'une plateforme de stockage de bois d'œuvre sera dépendante de l'obtention des autorisations administratives requises et de l'obtention de l'accord des propriétaires concernés. Ces démarches seront menées par un groupe de travail regroupant les acteurs intéressés dans cette démarche.

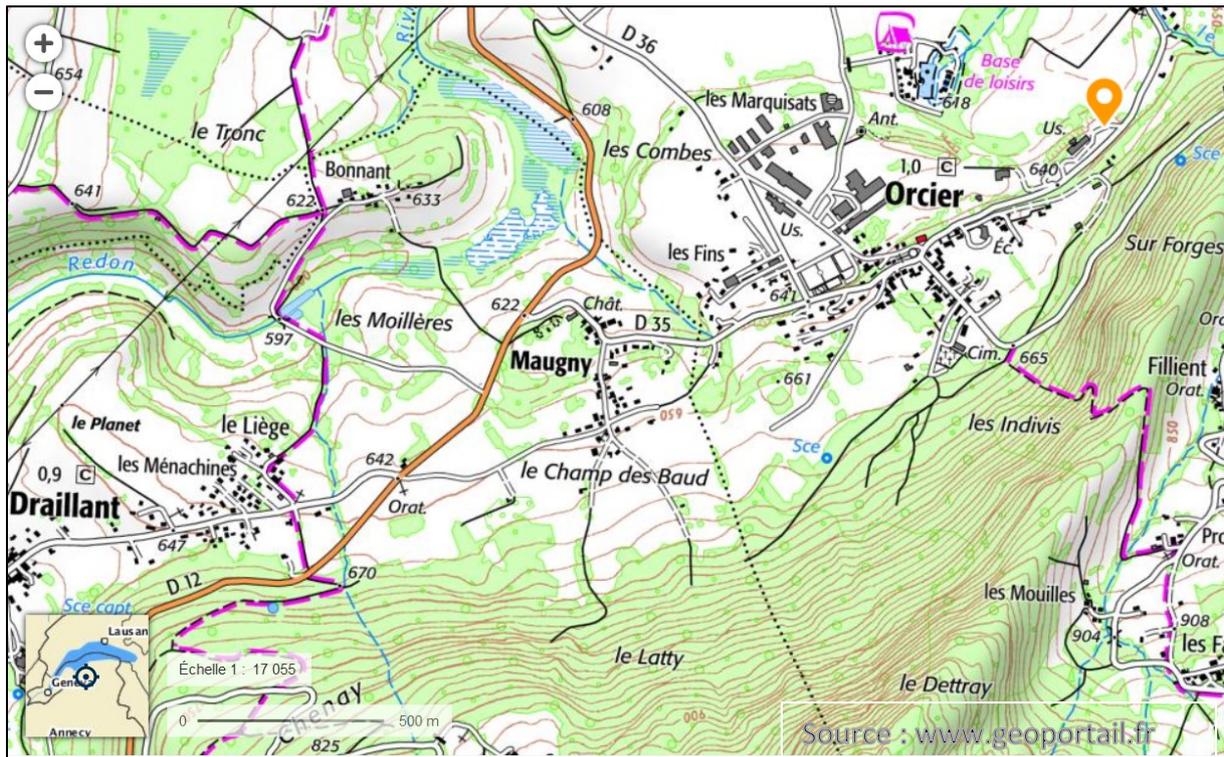
## 1. Thonon-les-Bains (privé)



9



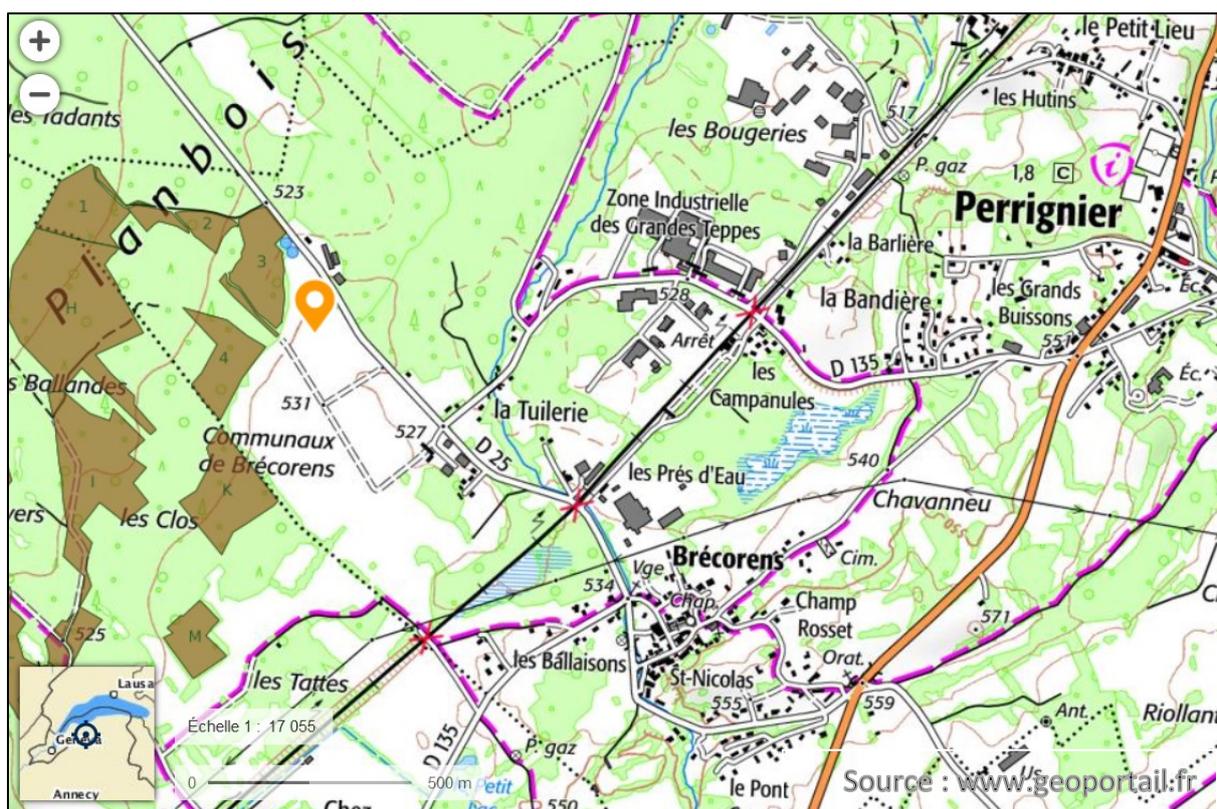
## 2. Orcier (privé)



10



### 3. Perrignier (public)



## 4. Comparatif des sites

	Thonon-les-Bains	Orcier	Perrignier
Nature foncier	Privé, morcelé	Privé (ancienne scierie Tournier)	Communal
Surface du tènement	1 ha	0,7 ha	9 ha
Eau pour arrosage	Dranse	Eau de ville (Orcier) Forage profond interdit	Forage ou captage
Statut PLU	Zone naturelle	Zone agricole avec autorisation pour activité scierie	Zone naturelle protégée
Distance à une route départementale	0 km vers D902	0 km vers D35 7,5 km vers D902	0 km vers D25 2,2 km vers D903
Pérennité des investissements	Oui, si achat terrain	Non (mise à disposition du terrain en location)	Oui
Possibilité d'extension du site	Non	Non	Oui
Viabilisation	Déjà effectuée	Déjà effectuée	Facile a priori (à confirmer par étude de sol)

Il existe très peu de foncier disponible sur le territoire en raison de la pression foncière importante. Les trois sites identifiés seraient envisageables et permettraient le démarrage du projet. Le troisième site, sous réserve de l'obtention des autorisations nécessaires, semble le plus intéressant. Le premier à Thonon-les-Bains pourrait également être une très bonne option mais nécessite une acquisition foncière ou l'établissement d'un bail emphytéotique pour sécuriser les investissements sur le long terme.



## II. Proposition d'un business-model

---

### A. Gouvernance

Suite aux différents entretiens réalisés avec les acteurs du territoire, nous en sommes arrivés à une proposition de fonctionnement participatif.

La mise en place et le fonctionnement de la plateforme seraient animés par une association regroupant les acteurs de la filière forêt-bois du Chablais.

La maîtrise foncière et la maîtrise d'ouvrage des travaux d'investissements seraient portés par une collectivité, qui mettrait à disposition le terrain. Cette collectivité pourrait faire partie de l'association.

L'exploitation de la plateforme serait assurée par l'association regroupant les acteurs de la filière forêt-bois du territoire. Les statuts et le règlement intérieur de cette association seront à écrire par un groupe de travail regroupant les acteurs intéressés par la démarche.

### B. Fonctionnement

#### 1. Adhésion

Les utilisateurs qui utilisent la plateforme pour stocker du bois devront adhérer à l'association et s'acquitter d'une cotisation annuelle. En revanche, les acteurs souhaitant acheter du bois bord de route sur la plateforme n'auront pas besoin d'être obligatoirement membre pour pouvoir acheter les bois. Il n'y a pas de restriction géographique sur les adhérents. En revanche, seuls des bois en provenance du Chablais pourront être stockés sur la plateforme.

Deux types d'adhésions sont envisagées :

- Adhésion basique ;
- Adhésion premium, qui donne un accès prioritaire aux services de la plateforme (en particulier pour l'accès aux espaces de stockage dédiés aux crises (crise sanitaire, tempête)).

#### 2. Location d'un espace réservé

En réponse aux enjeux exprimés par les acteurs de la filière forêt-bois du territoire, le principe de fonctionnement proposé repose sur des recettes basées sur la location d'une surface, et non sur une charge au m<sup>3</sup> transitant sur la plateforme.

La location d'un espace réservé peut être de deux natures :

- Espace réservé à l'année, dont le locataire dispose comme il le souhaite avec arrosage inclus dans le prix.



- Espace temporaire utilisable pour un mois, pour favoriser le tri lors d'un chantier ponctuel, avec ou sans arrosage.

Les utilisateurs peuvent utiliser leur espace réservé comme ils le souhaitent, et ce toute l'année. Il n'y aura pas de surcoûts liés au volume de bois qui transitera sur cet espace.

### 3. Coordination entre les usagers

Le fonctionnement de la plateforme nécessitera une coordination du site sur une base quotidienne. Cette coordination assurera notamment la surveillance du bon fonctionnement du dispositif d'arrosage, pour éviter aux utilisateurs de s'en préoccuper. Une surveillance du bon respect des emplacements sera également assurée, ainsi qu'une gestion des espaces disponibles et du planning de réservation. Cette coordination serait idéalement permise par une personne employée à temps partiel.

En revanche, cette personne n'aura pas de rôle dans l'achat de bois ou de regroupement de lots pour en constituer un plus attractifs. Chaque utilisateur gère ses lots comme il le souhaite, et la plateforme n'intervient pas sur la propriété des bois et sur la vente des bois. Rien n'empêche pour autant aux utilisateurs de se coordonner entre eux à l'amiable pour regrouper des lots.

14

### C. Services offerts :

Services essentiels :

- Terrain viabilisé ;
- Arrosage pour conserver le bois d'œuvre ;
- Personne à temps partiel pour surveiller le site.

Services optionnels :

- Barrières et vidéosurveillance (webcam) ;
- Bascule pour mesurer le tonnage des camions.

### D. Objectifs

Les objectifs du mode de gestion proposé sont d'avoir :

- Une gestion la plus économique possible, avec le moins d'investissements possibles
- Des recettes récurrentes et prévisibles,
- Encourager les utilisateurs à une utilisation optimale pour maximiser l'impact de la plateforme sur l'ensemble de la filière (permettre de réaliser les exploitations durant



les périodes de travail optimales sans avoir à supporter des surcoûts de stockage et des risques de dépréciation des bois, permettre d'optimiser la valorisation de la ressource par des opérations de tri).

## E. Retombées pour la filière forêt-bois et le territoire

Les retombées de l'existence de la plateforme pour la filière sont :

- Une revalorisation des bois exploités par les adhérents générés par l'augmentation de la productivité des différents acteurs permise par l'optimisation du tri des bois et la gestion optimale des travaux et de flux de matière.
- Une augmentation des volumes consommés par les acteurs locaux.
- Eviter la dépréciation de dizaines d'euro de la matière première en cas de divergence entre les volumes exploités et les volumes consommés.
- Permettre aux exploitants de mettre en place des contrats d'approvisionnements cadencés qui sont demandés par les utilisateurs de bois ronds.
- Mutualiser sur la plateforme la venue d'un broyeur pour augmenter le prix d'achat à la tonne sur la plateforme
- Augmentation de la valeur ajoutée sur l'ensemble de la filière-forêt-bois, et maximiser les effets de complémentarité entre les approvisionnements optimaux des différentes scieries du territoire, par un meilleur tri des bois

NB : En aucun cas ce projet implique que l'entièreté des bois récoltés ne transitent par la plateforme. Les bois qui pourront être exploités triés et acheminés directement vers les scieries continueront de le faire sans que cela ne remette en cause l'intérêt du projet. Cette plateforme se fera en complément du fonctionnement actuel de la filière, comme une possibilité logistique offerte en plus pour combler certains besoins.



## III. Dimensionnement du projet et simulations financières

---

### A. Dimensionnement

Les entretiens réalisés ont permis de formaliser les besoins suivant sur la base de 1,5 à 2,5 m<sup>3</sup> de grumes/m<sup>2</sup> en fonction de la grosseur des piles :

- 5 000 m<sup>2</sup> de réservation à l'année avec arrosage sur la base des acteurs ayant exprimé un intérêt de principe, avec une montée en puissance progressive envisageable pour monter à 10 000 m<sup>2</sup> avec l'arrivée de nouveaux utilisateurs.
- 10 000 m<sup>2</sup> de surface de stockage en cas de crise (si la surface de la plateforme le permet)
- Différents besoins de stockage de courte durée (1 mois maximum) pour des chantiers ponctuels, qui pourront se faire sur l'espace réservé aux périodes de crise ou sur les espaces non encore réservés.

Rq : l'idée de mettre en place un hangar de bois énergie a été abandonnée pour le moment car cela compliquait fortement les recherches de foncier (nécessité d'un terrain constructible, coût etc.). En revanche, la valorisation du bois de qualité bois énergie issu du tri sur les coupes de bois d'œuvre sera permis par la mutualisation de la venue d'un broyeur sur la plateforme lorsque les volumes cumulés seront attractifs pour un acheteur de bois énergie bord de route. Les plaquettes seront alors exportées de la plateforme.

### B. Types de recettes envisageables pour la plateforme

Les recettes associées peuvent être estimées comme suit :

- Cotisation de base 200 €.
- Cotisation premium 1000 €.
- Réservation de surface sans arrosage à l'année pour les adhérents de base 1 €/m<sup>2</sup> payable d'avance.
- Réservation de surface avec arrosage à l'année pour les adhérent de base 3 €/m<sup>2</sup> payable d'avance.
- Utilisation d'une surface assurancielle en cas de crise, 3 €/m<sup>2</sup> par an pour l'arrosage.
- Utilisation ponctuelle en fonction de la place disponible sans arrosage 1 €/m<sup>2</sup> pour les adhérents pour une durée de 1 mois, gratuit pour les premiums.
- Utilisation ponctuelle en fonction de la place disponible avec arrosage 3 €/m<sup>2</sup> (avec priorité aux adhérents premium).



## Synthèse des types de recettes de fonctionnement :

	<b>Adhésion simple</b>	<b>Adhésion premium</b>	<b>Adhésion avec espace réservé</b>
Coût d'entrée annuel	200	1000	+3€/m <sup>2</sup> arrosé
Droit d'accès en cas de crise	Selon place disponible	Prioritaire	
Droit d'accès simple tri	Selon places disponibles	Prioritaire	
Coût usage ponctuel sans arrosage	1€/m <sup>2</sup>	gratuit	Gratuit sur espace réservé
Coût usage ponctuel avec arrosage	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>	Gratuit sur espace réservé
Coût espace avec arrosage en cas de crise	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>	3€/m <sup>2</sup>

## C. Dépenses d'investissement

### 1. Scenarios retenus

A partir des terrains retenus dans la partie recherche de foncier disponible, trois simulations peuvent être réalisées :

- Thonon-les-Bains : Privé avec achat de parcelle sur un total de 1ha, à 2€/m<sup>2</sup>
- Orcier : Location du terrain de 7 000 m<sup>2</sup> viabilisé de la scierie TOURNIER à Orcier, site parfaitement adapté pour, sans investissements important, faire du stockage sans arrosage. L'arrosage sur ce terrain était pratiqué par la scierie avec l'eau de la ville. La faisabilité de cette solution va dépendre de la possibilité d'avoir de l'eau à un prix raisonnable pour arroser les grumes.
- Perrignier : Viabilisation d'un terrain avec une surface de stockage de 20 000 m<sup>2</sup> sur la commune de Perrignier. L'investissement dépend de la qualité du sol qui doit être validé par une étude de sol et les volumes d'eau disponibles pour arroser les grumes. L'hypothèse retenue est que les sols sont portants.



**Coûts d'investissements pour les différents emplacements retenus :**

	Unité	Coût unitaire	Thonon-les-Bains		Orcier		Perrigner	
			Quantité	Montant €	Quantité	Montant €	Quantité	Montant €
Etude de sol	u	6 000	-	-	-	-	1	6 000
Viabilisation zones de circulation	m <sup>2</sup>	5	-	-	-	-	5 000	25 000
Viabilisation zones de stockage	m <sup>2</sup>	5	-	-	-	-	20 000	100 000
Bassin de rétention	u	50 000	1	50 000	-	-	1	50 000
Fossé périphérique et de drainage	ml	40	600	24 000	-	-	1 250	50 000
Forrage	u	5 000	-	-	-	-	2	10 000
Réseau	ml	140	600	84 000	-	-	600	84 000
Equipements aspiration	u	50 000	1	50 000	1	50 000	1	50 000
Portail	u	10 000	2	20 000	1	10 000	1	10 000
Bascule	u	30 000	1	30 000	1	30 000	1	30 000
Télésurveillance + réseaux	u	40 000	1	40 000	1	40 000	1	40 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>				<b>298 000</b>		<b>130 000</b>		<b>455 000</b>
Achat terrain (hors subvention)	m <sup>2</sup>	2	10 000	20 000				
Subvention (80% des investissements)			80%	238 400	80%	104 000	80%	364 000
<b>Reste à financer</b>				<b>79 600</b>		<b>26 000</b>		<b>91 000</b>
<i>Coût remboursement emprunt 2% sur 20 ans</i>				<i>4 868</i>		<i>1 590</i>		<i>5 565</i>

## 2. Impact de la nature du terrain sur les coûts d'investissements

A titre indicatif, une estimation comparative des coûts d'investissements sur sol portant et sur sol non portant est conduite ci-dessous. Le budget est principalement impacté par une hausse des coûts de viabilisation. Le montant de remboursement des emprunts varie de 5 565€/an à 12 598 €/an, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité du projet. Aussi, il est nécessaire de faire une étude de sol avant de choisir un emplacement pour estimer les frais de viabilisation. De plus, cela conduit à préférer l'acquisition d'un terrain privé en condition favorable pour quelques dizaines de milliers d'euros plutôt que de prendre à tout prix un terrain public sur sol non portant.

### INVESTISSEMENTS SOL PORTANT AVEC RECYCLAGE DE L'EAU D'ARROSAGE

	Quantité	Coût unitaire	Montant €
Viabilisation zones de circulation	5 000	5	25 000
Viabilisation zones de stockage	20 000	5	100 000
Bassin de rétention			50 000
Fossé périphérique et de drainage			50 000
Forage réseau fossés			100 000
Equipements aspiration			50 000
Portail			10 000
Bascule			30 000
Télésurveillance + réseaux			40 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>455 000</b>
Subvention	80%		364 000
Reste à financer			91 000
<b>Coût remboursement emprunt 2% sur 20 ans</b>			<b>5 565</b>

INVESTISSEMENTS SOL NON PORTANT AVEC RECYCLAGE DE L'EAU D'ARROSAGE

	Quantité	Coût unitaire	Montant
Profilage compactage et traitement pour imperméabilisation	25 000	13	325 000
Apport de matériaux drainant plus géotextile pour les aires de circulation sur une hauteur de 80 cm plus couche de finition	5 000	22	110 000
Apport de matériaux drainant plus géotextile pour les aires de circulation sur une hauteur de 40 cm plus couche de finition	20 000	12	240 000
Bassin de rétention			75 000
Fossé périphérique et de drainage			50 000
Forage réseau fossés			100 000
Equipements aspiration			50 000
Portail			10 000
Bascule			30 000
Télésurveillance + réseaux			40 000
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>			<b>1 030 000</b>
Subvention	80%		824 000
Reste à financer			206 000
<b>Coût remboursement emprunt 2% sur 20 ans</b>			<b>12 598</b>



## D. Frais de fonctionnement annuels

Le tableau ci-dessous indique les estimations de frais de fonctionnement annuels, hors période de crise. Ces frais sont grandement influencés par le montant des investissements à amortir. Ils sont également très impactés par les frais fixes (loyer pour Orcier) et par la consommation d'eau de ville (Orcier). Les frais de fonctionnement en période de crise dépendront des solutions techniques possibles pour l'approvisionnement en eau.

Site	Thonon	Orcier	Perrignier
Surveillance animation	8 000 €	8 000 €	8 000 €
Loyer		24 000 €	400 €
Consommation eau (estimation)		20 000 €	
Administratif Consommation électrique	9 000 €	8 000 €	10 000 €
Provision travaux entretien	6 000 €	4 000 €	7 000 €
Remboursement emprunts	4 868 €	1 590 €	5 565 €
<b>TOTAL</b>	<b>27 868 €</b>	<b>65 590 €</b>	<b>30 965</b>

## E. Recettes annuelles et viabilité du projet

Le tableau page suivante présente les recettes annuelles issues de la simulation.

Les recettes présentées varient peu selon l'emplacement considéré, car nous avons basé les estimations sur les utilisateurs dont l'adhésion est probable a priori pour plus de réalisme (d'après les enquêtes). Cela-dit, le site de Perrignier pourrait monter en puissance et permettre des recettes plus importantes si la superficie louée augmentait avec l'arrivée de nouveaux utilisateurs. Cela est rendu possible par la taille plus importante de cet emplacement.

Les recettes prévisionnelles permettent d'équilibrer le budget et de conclure à la viabilité du projet pour le site de Thonon-les-Bains et pour le site de Perrignier.

Il est intéressant de constater que la viabilité du site de Perrignier est assurée pour l'entièreté de la surface dès le début, avec peu de surface réservée à l'année. Cela pourrait permettre de revoir à la baisse le montant des cotisations si le nombre d'utilisateurs augmentait, ou de diminuer le prix de location d'une surface en cas de crise.

On constate par ailleurs que, en raison des frais de location et des frais de consommation de l'eau de ville, le site d'Orcier ne génère pas de recettes suffisantes pour équilibrer les dépenses de fonctionnement. Sa taille limitée ne permet pas d'augmenter les recettes en augmentant le nombre d'usagers. La seule solution pour rendre viable ce site serait de faire baisser le montant du loyer ou de négocier des tarifs préférentiels pour l'eau de ville.



## RECETTES ANNUELLES

	Unité	Prix unitaire	Thonon		Orcier		Perrigner	
			Quantité	Montant €	Quantité	Montant €	Quantité	Montant €
Adhésion	<i>u</i>	200	10	2 000	10	2 000	10	2 000
Adhésion premium	<i>u</i>	1 000	2	2 000	2	2 000	2	2 000
Réservation surface avec arrosage	<i>m<sup>2</sup></i>	3	5 000	15 000	5 000	15 000	5 000	15 000
Occupation ponctuelle	<i>m<sup>2</sup></i>	1	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
Arrosage ponctuelle	<i>m<sup>2</sup></i>	3	1 000	3 000	1 000	3 000	1 000	3 000
Aide pour emploi temps partiel*				8 000		8 000		8 000
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT HORS CRISE</b>				<b>31 000</b>		<b>31 000</b>		<b>31 000</b>
RECETTES ADDITIONNELLES EN PERIODE DE CRISE								
Espace sous arrosage	<i>m<sup>2</sup></i>	3	3 000	9 000	-	-	15 000	45 000
<b>RECETTES ADDITIONNELLE MOYENNE (1 crise tous les 10 ans)</b>				<b>900</b>		-		<b>4 500</b>
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT MOYENNE (1 crise tous les 10 ans)</b>				<b>31 900</b>		<b>31 000</b>		<b>35 000</b>

\* sous réserve de l'obtention d'une subvention d'exploitation

## F. Viabilité du projet

Les recettes prévisionnelles permettent d'équilibrer le budget et de conclure à la viabilité du projet pour le site de Thonon-les-Bains et pour le site de Perrignier, avec un retour sur investissement sur 20 ans. La viabilité sur une période de 20 ans est conditionnée à l'obtention de subventions aux investissements (80%) et au fonctionnement (temps de personnel).

Il est intéressant de constater que la viabilité du site de Perrignier est assurée pour l'entièreté de la surface dès le début, avec peu de surface réservée à l'année. Les recettes pourraient augmenter si le nombre d'utilisateurs augmentait. Cela pourrait permettre de revoir à la baisse le montant des cotisations, ou de diminuer le prix de location d'une surface en cas de crise.

On constate par ailleurs que, en raison des frais de location et des frais de consommation de l'eau de ville, le site d'Orcier ne génère pas de recettes suffisantes pour équilibrer les dépenses de fonctionnement. Sa taille limitée ne permet pas d'augmenter les recettes en augmentant le nombre d'usagers. La seule solution pour rendre viable ce site serait de faire baisser le montant du loyer ou de négocier des tarifs préférentiels pour l'eau de ville.

## G. Subventions envisageables

Compte-tenu de l'intérêt commun du projet pour l'ensemble de la filière forêt-bois du Chablais, ce projet pourrait bénéficier de subventions à hauteur de 80% pour prendre part aux investissements. Les fonds mobilisables dépendront des appels à projets en cours au moment du lancement du projet. Une veille devra être effectuée en ce sens auprès des organismes concernés par la filière forêt-bois :

- Région,
- Département,
- Europe (LEADER),
- Communes et intercommunalités.

Au-delà des aides à l'investissement, des subventions d'exploitation seront également envisageables pour permettre l'embauche d'une personne à temps partiel.

## IV. Conclusion et perspectives

---

La deuxième tranche de l'étude permet de conclure à la faisabilité technico-économique du projet. Cette plateforme permettra de répondre à des besoins exprimés par un petit nombre d'acteurs (stockage d'hiver sous arrosage notamment) et de fournir une solution logistique complémentaire qui pourrait faciliter certains chantiers. La possibilité de faire du tri sur la plateforme en plus du tri qui peut être effectué directement en forêt permettra d'améliorer la valorisation du bois d'œuvre du Chablais, en jouant notamment sur la complémentarité entre les scieries du territoire et de ses environs. Enfin, elle jouera également le rôle d'une assurance pour éviter la perte de bois en cas de crise sanitaire ou de tempête.

Cette étude a confirmé un intérêt dans le projet de la part de plusieurs acteurs majeurs de la filière forêt-bois du territoire du Chablais. Pour permettre une bonne appropriation de la plateforme et garantir son utilisation, il est primordial que les acteurs soient associés tout au long de l'élaboration du projet. La constitution d'un groupe de travail réunissant les acteurs volontaires serait une solution idéale pour conduire l'animation de la concrétisation du projet. Ce groupe de travail pourrait ensuite évoluer dans une association qui assurerait l'exploitation de la plateforme.

Les conditions de réussite du projet reposent sur une maîtrise des coûts de fonctionnement et une limitation des coûts d'investissements. L'organisation d'une tournée technique à la rencontre d'autres plateformes de stockage de bois d'œuvre sous arrosage existantes (scierie Bétemps, Chamonix etc), constituerait dans un premier temps une opportunité pour des échanges techniques enrichissant, sans pour autant reproduire à l'identique le fonctionnement des autres structures.

Un portage politique fort du projet sera nécessaire, pour la mise à disposition éventuelle d'un terrain public mais surtout pour mobiliser des subventions et pour faire l'avance de trésorerie des travaux hors de portée pour une association. A ce titre, le SIAC ou une autre intercommunalité de portée territoriale pourrait assurer la maîtrise d'ouvrage des travaux de création de la plateforme en lien avec l'association. Le SIAC (pourrait également intervenir pour soutenir le projet dans son fonctionnement en mettant par exemple à disposition un salarié à temps partiel pour la surveillance du site et l'animation auprès des membres.



*Exemple de plateforme de stockage de bois d'œuvre avec arrosage à la scierie Bétemps*



## V. Références

---

CLD/SIAC. (2018). *Observatoire économique de la filière forêt-bois du Chablais.*

COFOR/SIAC. (2009). *Plan d'approvisionnement territorial du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais.*

Photographies : Johann Housset, Alcina Forêts.

25

### Remerciements :

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont contribué à nourrir ce travail en acceptant de répondre aux enquêtes anonymes ou en nous accordant des entretiens techniques. Nous remercions également le SIAC pour son appui tout au long du déroulement de l'étude, ainsi que les financeurs du projet.



L'EUROPE S'ENGAGE  
**en région**  
Auvergne-Rhône-Alpes  
avec le FEADER



FONDS EUROPÉEN AGRICOLE  
POUR LE DÉVELOPPEMENT RURAL  
L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

